Résolution sur le changement climatique en Afrique - CADHP/Res.271(LV)2014

 mai 12, 2014

***La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie à l’occasion de sa 55ème Session ordinaire à Luanda, Angola, du 28 avril au 12 mai 2014***;

**Rappelant** son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine)**;**

**Ayant à l’esprit**les dispositions de l’article 45(1)(b)  de la Charte africaine qui stipule que la Commission a pour mission de « formuler et élaborer, en vue de servir de base à l’adoption de textes législatifs par les Gouvernements Africains, des principes et règles qui permettent de résoudre les problèmes juridiques relatifs à la jouissance des droits de l’homme et des peuples et des libertés fondamentales »**;**

**Considérant** les dispositions de l’article 24 de la Charte africaine, relatives aux  droits des peuples à un environnement propice à leur développement ;

**Rappelant**la Résolution CADHP/Rés.153(XLVI)09: *Résolution sur le changement climatique et les droits de l’homme et la nécessité d’étudier son impact en Afrique*, adoptée à l’occasion de la 46èmeSession ordinaire de la Commission, tenue à Banjul, Gambie, du 11 au 25 novembre 2009, par laquelle la Commission décidait de la réalisation d’une étude sur les effets du changement climatique  sur les droits de l’homme en Afrique ;

**Convaincue** que la réalisation d’une étude approfondie sur l’impact du changement climatique en Afrique contribuera à la mise au point de mesures et de solutions efficaces fondées sur les droits de l’homme ;

**Demande**au Groupe de travail sur les Industries extractives, l’environnement et les violations des droits de l’homme en Afrique (le Groupe de travail sur les industries extractives), d’entreprendre une étude approfondie sur les effets du changement climatique sur les droits de l'homme en Afrique ;

**Appelle**la société civile et les autres parties prenantes à apporter leur concours au Groupe de Travail sur les industries extractives.

 **Adoptée lors de la 55ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples, à Luanda en Angola du 28 avril au 12 mai 2014**